





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-193**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261332-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT
EUROPÉEN FRANCE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je vous propose, chaque année, de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, mènent des projets concrets qui contribuent à la promotion de l'idée Européenne sur le territoire.

Au titre de l'année 2024, je vous propose donc d'encourager et d'accompagner les structures suivantes.

MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

Cette association a pour objet de concrétiser l'Europe des citoyens dans les Bouches-du-Rhône et en Provence. Elle propose des interventions dans les écoles, collèges et lycées, elle s'investit dans des forums européens et prend part aux journées thématiques européennes et manifestations culturelles en lien avec la présidence tournante du Conseil des Ministres de l'Europe.

Au titre de la promotion de la démocratie participative, elle organise des débats en lien avec l'actualité européenne, elle participe également à la « semaine de la démocratie locale » et à la « journée européenne des langues ».

MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE - PROVENCE

Le Mouvement Européen France-Provence, association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, café-débats sur des thèmes d'actualité en lien avec l'Europe, manifestations, et en intervenant dans les établissements scolaires du département et des centres sociaux aixois. Il prévoit également le développement d'autres réseaux européens et participe de façon active à la fête de l'Europe.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif concernant la subvention proposée pour ces deux associations.

Tiers	Association	Subvention de fonctionnement 2022	Subvention de fonctionnement 2023	Proposition de fonctionnement 2024
48186	Maison de l'Europe de Provence	2 300 €	2 300 €	2 300 €
44261	Mouvement Européen France Provence	2 300 €	1500 €	1 500 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre des Affaires Européennes, pour l'année 2024, d'une subvention de fonctionnement de 2 300 € à LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE et de 1500 € au MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, sur la ligne budgétaire 1860 / 043-65748-930, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu(e) aux Affaires Européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2024-193 - AFFAIRES EUROPÉENNES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE ET AU MOUVEMENT EUROPÉEN FRANCE PROVENCE-

Présents et représentés : 55
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

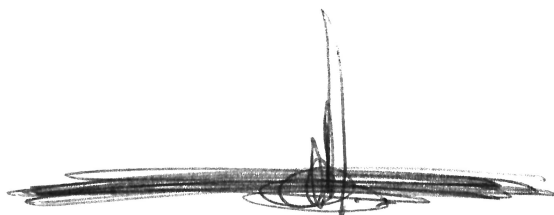
NEANT

N'ont pas pris part au vote

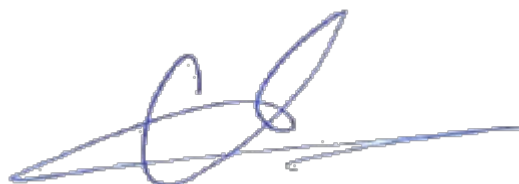
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

